



# Assemblée générale

Distr. générale  
12 novembre 2014  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-neuvième session

Point 90 de l'ordre du jour

### **Maintien de la sécurité internationale – relations de bon voisinage, stabilité et développement en Europe du Sud-Est**

#### **Rapport de la Première Commission**

*Rapporteuse* : M<sup>me</sup> Saada Daher **Hassan** (Djibouti)

## **I. Introduction**

1. La question intitulée « Maintien de la sécurité internationale – relations de bon voisinage, stabilité et développement en Europe du Sud-Est » a été inscrite à l'ordre du jour provisoire de la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale conformément à la résolution 67/514 du 3 décembre 2012.

2. À sa 2<sup>e</sup> séance plénière, le 19 septembre 2014, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire cette question à son ordre du jour et de la renvoyer à la Première Commission.

3. À sa 1<sup>re</sup> séance, le 3 octobre 2014, la Première Commission a décidé de tenir un débat général sur toutes les questions touchant le désarmement et la sécurité internationale qui lui avaient été renvoyées, à savoir les points 87 à 104. Ce débat a eu lieu du 7 au 10 et du 13 au 16 octobre (voir A/C.1/69/PV.2 à 9). Les 15 et 16 octobre, la Commission a eu un échange de vues avec la Haut-Représentante pour les affaires de désarmement sur la suite donnée aux résolutions et aux décisions adoptées à des sessions précédentes et la présentation des rapports (voir A/C.1/69/PV.8), ainsi qu'un échange de vues avec la Haut-Représentante pour les affaires de désarmement et d'autres hauts fonctionnaires chargés des questions relatives à la maîtrise des armements et au désarmement (voir A/C.1/69/PV.9). Elle a également consacré 11 séances, les 16 et 17, du 20 au 24 et les 27 et 28 octobre, à des débats thématiques et à des tables rondes avec des experts indépendants (voir A/C.1/69/PV.9 à 19). Lors de ces séances et pendant la phase de prise de décisions, des projets de résolution ont été présentés et examinés. La Commission s'est prononcée sur tous les projets de résolution et de décision de sa 20<sup>e</sup> à sa 24<sup>e</sup> séance, du 29 au 31 octobre et les 3 et 4 novembre (voir A/C.1/69/PV.20 à 24).



4. Pour l'examen de ce point, la Commission n'était saisie d'aucun document.

## **II. Examen du projet de décision A/C.1/69/L.62**

5. À sa 23<sup>e</sup> séance, le 3 novembre, la Commission était saisie d'un projet de décision intitulé « Maintien de la sécurité internationale – relations de bon voisinage, stabilité et développement en Europe du Sud-Est » (A/C.1/69/L.62), déposé par l'ex-République yougoslave de Macédoine.

6. À la même séance, la Commission a adopté le projet de décision A/C.1/69/L.62 sans le mettre aux voix (voir par. 7).

## **III. Recommandation de la Première Commission**

7. La Première Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de décision suivant :

### **Maintien de la sécurité internationale – relations de bon voisinage, stabilité et développement en Europe du Sud-Est**

L'Assemblée générale décide d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante et onzième session la question intitulée « Maintien de la sécurité internationale – relations de bon voisinage, stabilité et développement en Europe du Sud-Est ».

---